

P1D – 16/03/2017

**Appel à candidature sur postes à profil
phase principale mouvement départemental
Année scolaire 2017-2018**

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Dalila BROOKS (04.90.27.76.27)
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

Un appel à candidature est lancé pour des postes à profil vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste (également en pièces jointes) peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité,
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le vendredi 24 mars 2017**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le lundi 27 mars 2017**.

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

Les dates des commissions d'entretien seront communiquées ultérieurement.

Recommandation :

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache du directeur de l'établissement, afin d'identifier les éventuelles spécificités (sujétion spéciale, par exemple) et de prendre connaissance du projet de l'établissement.**

L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes

RAPPEL : les postes à profil paraîtront dans la liste des postes vacants lors de la phase principale du mouvement (à l'exception des postes « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de 3 ans), **il est donc impératif de saisir dans SIAM** le ou les vœux formulés sur ces postes.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré / Moyens - RH

POSTES PROFIL – PHASE PRINCIPALE MOUVEMENT 2017

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

1/ Postes à profil circonscription ASH :

- 1 poste d'enseignant spécialisé au centre éducatif fermé de Montfavet *
- 1 poste d'enseignant spécialisé en milieu pénitentiaire *

* *Les dates des commissions d'entretien seront communiquées ultérieurement*

2/ Postes de plus de maîtres que de classes :

- | | | |
|--|---|--------------------------|
| - EEPU les olivades AVIGNON | } | le mardi 25 avril 2017 |
| - EEPU Grands Cyprés B AVIGNON | | |
| - EEPU Stuart Mill AVIGNON | | |
| - EEPU les Rotondes AVIGNON | | |
| - EEPU Roland Scheppler AVIGNON | } | le vendredi 31 mars 2017 |
| - EEPU F.Jouve Pou du Plan CARPENTRAS | | |
| - EEPU les amandiers A et B CARPENTRAS | } | le jeudi 30 mars 2017 |
| - EEPU Charles De Gaulle CAVAILLON | | |
| - EEPU Joseph-Marie Marsily PERTUIS | | |
| - EEPU Jean Jaurès SORGUES | } | le vendredi 7 avril 2017 |
| - EEPU Jean Jaurès SORGUES | } | le mardi 4 avril 2017 |
| - EEPU Marcel Pagnol VALREAS | } | date à déterminer |

3/ Postes « scolarisation des moins de 3 ans »

- EMPU St Roch AVIGNON
- EMPU les neuf Peyres AVIGNON

Les commissions d'entretien auront lieu le mardi 25 avril 2017.

4/ Postes de conseillers pédagogiques :

- conseiller pédagogique EPS rattaché à la circonscription d'Apt (poste offert à titre provisoire pour l'année scolaire 2017-2018 et susceptible d'être vacant à la rentrée 2018)
- conseiller pédagogique généraliste rattaché à la circonscription de Sorgues
- conseiller pédagogique langues vivantes rattaché à la DSDEN de Vaucluse

Les commissions d'entretien pour les postes de conseiller pédagogique auront lieu le lundi 3 avril 2017.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D.

FICHE DE CANDIDATURE

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire

le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

Avis de l'IEN :

favorable défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **vendredi 24 mars 2017**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE ASH

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

A, le
(signature)

Avis de l'IEN :

favorable défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **vendredi 24 mars 2017**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé Centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet

Pôle 1^{er} degré

Référence : convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire:
NOR : MENE 1135249C,
circulaire n°2011-239 du 8-12-2011.
MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP

Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- de préparer les diplômés ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.
- D'être partie prenante du parcours avenir pour les élèves mineurs.

L'équipe pédagogique est constituée de 4 professeurs des écoles, dont un assure la fonction de responsable local de l'enseignement.

Conditions de candidatures :

Etre enseignant du 1^{er} degré dans le département du Vaucluse.

La priorité sera accordée aux enseignants polyvalents et/ou ayant pratiqué des méthodes individualisées qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé (CAPA-SH ou 2CA-SH option F) **ou** ont une expérience professionnelle dans des établissements difficiles ou en formation d'adultes.

Procédure :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elle implique et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées par voie hiérarchique :

1. **Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale**, Direction académique des services de l'éducation nationale, **Pôle 1^{er} degré**, 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX 04

Et à

2. **Monsieur le proviseur de l'unité pédagogique pour l'enseignement en milieu pénitentiaire :**
ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr

Pour de plus amples renseignements sur les spécificités des missions, vous pouvez consulter le site internet de l'unité pédagogique régionale PACA Corse : <http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr>

FICHE DE POSTE Plus de maîtres que de classes

Textes de référence :

- **Circulaire MEN n°2012-201 du 18 décembre 2012**
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)

CADRE GENERAL

La mise en place de dispositifs « plus de maîtres que de classes » est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe. Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie.

L'action sera prioritairement centrée sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire. Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.

MISSIONS

- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun des connaissances, des compétences et de culture ;
- Centrer son action sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (maîtrise de la langue orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire ;
- Répondre aux difficultés rencontrées par les élèves ;
- Favoriser la mise en œuvre de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe et en partenariat étroit (préparation, animation et régulations communes) avec le titulaire de la classe ;
- Assurer une cohérence des interventions sur l'ensemble du temps scolaire pour répondre à l'évolution des besoins des élèves ;
- Le dispositif ne se substitue pas aux aides spécialisées, qui gardent toute leur pertinence pour les élèves en grande difficulté.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Adaptabilité ;
- Aptitude à travailler en équipe, notamment en partenariat étroit avec le titulaire de la classe ;
- Capacité réflexive pour mettre en œuvre les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins des élèves ;
- Volonté de s'engager dans une démarche innovante ;
- Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle experte et à la partager ;
- Capacité à s'impliquer dans des actions de formation pour développer une réflexion innovante et mutualiser des pratiques efficaces ;
- Maîtrise des outils informatiques.

FICHE DE POSTE

Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Textes de référence :

- **Circulaire MEN n°2012-201 du 18 décembre 2012**
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)

CADRE GENERAL

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer.

MISSIONS

Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie, et pour cela :

- Accueillir l'enfant et ses parents afin de créer une relation de confiance avec l'enseignant et l'école : favoriser, dans le cadre d'un engagement réciproque, une fréquentation régulière de l'école avec la souplesse nécessaire ;
- Soutenir cet accueil par une préparation à la séparation avec la famille en lien avec les principaux éléments du développement de l'enfant ;
- Mettre en œuvre des démarches spécifiques aux enfants de moins de trois ans pour favoriser l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets ;
- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif en menant des actions de coéducation ;
- S'inscrire dans une équipe pédagogique et développer un partenariat avec la collectivité territoriale et les acteurs de la petite enfance : informer et communiquer avec les partenaires, favoriser une réflexion de l'équipe pédagogique sur le fonctionnement de l'école en lien avec le projet d'accueil et de scolarisation des moins de trois ans, mettre en place des actions passerelles.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Connaissance de l'école maternelle et de son évolution, de ses pratiques et de ses attentes ;
- Connaissance du développement du jeune enfant et de ses besoins spécifiques pour proposer une adaptation pédagogique en termes de langage, de jeux, de rythmes, d'espace, etc... ;
- Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins de chaque enfant ;
- Capacités relationnelles, qualités d'accueil et d'écoute, aptitude à dialoguer régulièrement et de manière constructive avec les parents d'élèves pour leur permettre d'appréhender les enjeux de cette première école ;
- Aptitude à travailler en équipe, à porter le projet spécifique de la classe, à initier et développer des partenariats (collectivité territoriale, service de petite enfance, personnels de santé, ...) pour garantir une cohérence éducative au service du parcours de l'élève ;
- Volonté de s'engager dans une démarche innovante ;
- Volonté d'entrer dans une démarche de formation (formation spécifique et formations conjointes ATSEM/PE) ;
- Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle particulière et à la partager.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS

P1D

| | |
|--|--|
| POSTE | Poste basé à la circonscription d'Apt |
| CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS | Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants |
| FONCTIONS | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription, ➤ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue, ➤ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ➤ Aide et conseille les enseignants de la circonscription dans le cadre de l'enseignement de l'EPS |
| COMPETENCES ET QUALITES REQUISES | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS, ou s'engager à acquérir le CAFIPEMF EPS ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, ➤ Aptitude à l'analyse et à la synthèse, ➤ Maîtrise parfaite de la didactique de l'EPS, ➤ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles, souhaitable, ➤ Sens de la communication et du travail en équipe, ➤ Etre capable d'écouter, de communiquer, de prendre les distances nécessaires. ➤ Conseille l'IEN de la circonscription dans le domaine de l'enseignement de l'EPS à l'école et tout particulièrement pour les aspects concernant la sécurité et l'agrément des intervenants extérieurs. ➤ Maîtrise la réglementation concernant les sorties scolaires et la question de sécurité. |
| SPECIFICITE | Disponibilité importante |
| SITUATION ADMINISTRATIVE | Poste offert à titre provisoire pour l'année scolaire 2017-2018 mais susceptible d'être vacant à la rentrée 2018 |

CONSEILLER PEDAGOGIQUE LANGUES VIVANTES

Pôle 1^{er} degré
Moyens - RH

Les missions générales du Conseiller Pédagogique « Langues vivantes » se définissent comme suit :

Diplôme : CAFIPEMF langues vivantes obligatoire pour une nomination à titre définitif.

1) POSTE

Conseiller pédagogique départemental responsable du dossier langues vivantes étrangères.

Lieu de rattachement : Inspection Académique d'Avignon. Il est placé sous l'autorité de l'IEA.

Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré possédant un CAFIPEMF option langues vivantes

2) SPECIALITE

Le conseiller pédagogique langues vivantes travaille en étroite collaboration avec l'IEA en charge de ce dossier dans le département.

LANGUES VIVANTES

Assurer sur le département et dans les circonscriptions le suivi du dossier langues vivantes :

- l'organisation pédagogique et administrative du dossier,
- le conseil des équipes pédagogiques sur la mise en place de l'enseignement des langues vivantes étrangères,
- le repérage des compétences des enseignants et les conseils pour leur habilitation,
- le suivi et la délivrance des habilitations des titulaires et des stagiaires IUFM,
- les animations pédagogiques et la formation continue en langue vivante,
- la mise en oeuvre et le suivi de projets pédagogiques,
- l'animation de stage de liaison école - collège,
- l'aide à la conception d'évaluations.

Encadrer et conseiller les intervenants langues dans les écoles : enseignants, particulièrement les entrants dans le métier, maîtres itinérants, assistants étrangers, locuteurs natifs.

Participer à la politique départementale et académique en langue vivante en liaison avec les circonscriptions

- conseiller les CPC de circonscription sur des dossiers relatifs aux langues vivantes étrangères : expertise sur la carte départementale des langues en liaison avec les services de l'IA, diversification des langues, continuité et relations avec les collèges
- participer à la conception et la réalisation des actions de formation au sens du Plan Départemental de Formation et à la conception et la réalisation d'outils pédagogiques à destination des classes avec l'aide des formatrices relais départementales.
- Etre membre du groupe départemental langues vivantes chargé d'impulser une politique de développement de l'enseignement des langues vivantes à l'école visant la réussite de tous les élèves en ce domaine.

3) AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION

Conseiller et informer les Inspecteurs de l'Education Nationale et le directeur académique dans toute la diversité des dossiers relatifs aux langues vivantes étrangères: avis pédagogiques, gestion administrative et organisation pédagogique, compte rendu de réunions académiques, formation initiale en LV, évaluations académiques

Conseiller et soutenir les équipes enseignantes sur tous les aspects administratifs et pédagogiques : besoins en intervenants, organisation des groupes de langues, conduite de projets (portfolio, visioconférences, correspondance). Les accompagner dans la pratique de classe, particulièrement les PET1.

Concevoir, préparer et animer les dispositifs de formations initiales et continues (animations pédagogiques, stages...)

Représenter le dossier départemental auprès du rectorat de l'Académie

Assurer la prise en charge de tout dossier ou secteur à la demande des IEN et du DA en rapport avec l'enseignement des LVE et déléguer aux circonscriptions ou aux services administratifs les éléments qui leur incombent.

4) QUALITES REQUISES

Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et **Maîtriser** ses attitudes et son exemplarité

Etre capable **de travailler en équipe** avec un sens permanent de l'intérêt général et donc **se rendre disponible et réactif** afin de faire face aux éventuelles urgences

Enrichir quotidiennement sa connaissance

Maîtriser l'outil informatique.

FICHE DE POSTE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE

P1D

| | |
|--|--|
| POSTE | Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF, Poste affecté à la circonscription de Sorgues |
| CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS | Collaborateur direct de l'IEN, placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, il exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN. Il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants (PE stagiaires, titulaires et des contractuels) |
| MISSIONS | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les professeurs d'école débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription, ➤ Conçoit et conduit des actions de formation continue et initiales (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles), ➤ Aide à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'école ou de classe ➤ Participe aux groupes de chantier départementaux ➤ Assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN ➤ Peut représenter l'IEN à sa demande lors de réunions institutionnelles sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales... |
| COMPETENCES ET QUALITES REQUISES | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, maîtrise des outils d'évaluation, ➤ Dispose d'aptitude à l'écoute et à la communication orale et écrite, de prendre les distances nécessaires, ainsi qu'à l'analyse et à la synthèse, ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences, ➤ Maîtrise l'outil informatique : traitement de texte, tableur, messagerie électronique, pour un usage autonome et efficace ➤ Contribue par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage |
| SPECIFICITE | La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, des qualités de discrétion et de disponibilité, un sens du contact et des responsabilités |
| SITUATION ADMINISTRATIVE | Nomination à titre définitif |
| Candidature | Courriel : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr |

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

P1D

Un poste est à pourvoir au Centre Educatif Fermé de Montfavet implanté 367 chemin de la Croix Joannis à Montfavet. Cet établissement de placement relève de la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Alpes-Vaucluse, service déconcentré du Ministère de la Justice, dont le siège administratif se situe à Avignon. Il est habilité pour accueillir 12 jeunes de 15 à 18 ans confiés au centre dans un cadre pénal pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (C.E.F.) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

La note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005 précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé. Elle rappelle l'obligation d'instruction pour les jeunes de moins de 16 ans et la nécessité d'offrir un accès à une qualification professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans qui en seraient dépourvus. Les jeunes doivent donc être mis en situation d'acquérir le socle commun de compétences permettant un développement personnel et une poursuite de formation, l'objectif étant de réintégrer un établissement scolaire pour les jeunes soumis à l'obligation scolaire et de s'engager dans une formation générale ou professionnelle pour les autres.

Missions de l'enseignant

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe composée de 27 personnels (directeur, chef de service, éducateurs, psychologue, infirmier, professeurs techniques...)

Ses missions sont les suivantes :

- Il assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre.
- Il organise son enseignement en référence aux attentes du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il ajuste sa pratique pédagogique aux bilans effectués lors de l'arrivée des adolescents au centre. A partir de cet état des lieux, il recherchera la valorisation des compétences et des potentiels de chacun.
- Il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans et la passation du certificat de formation générale pour les plus de 16 ans.
- Il participe aux réunions de synthèse et contribue à l'élaboration d'un projet individualisé adapté pour chaque mineur confié.

L'attention des candidats est attirée sur le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessitant une posture professionnelle adaptée pour favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission de savoirs.

L'effectif de la classe peut varier selon les besoins éducatifs des adolescents. Au plan pédagogique et organisationnel, la composition de petits groupes (3 ou 4 élèves) sera privilégiée. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuels, sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Profil

Enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté, le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation. Le candidat doit savoir gérer les conflits et répondre aux situations génératrices de violence.

Il doit être apte à travailler en modules, à individualiser les parcours et à mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.

Il doit être apte à travailler en équipe pluridisciplinaire et à engager des partenariats avec des structures extérieures au centre.

Il doit en outre posséder des qualités de rigueur et d'organisation.

Il doit faire preuve de capacités d'adaptation et de disponibilité.

Contraintes du poste

L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires (dont 18 heures d'enseignement) sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 756 heures annuelles. Les horaires journaliers sont établis en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.

L'enseignant est placé sous la responsabilité administrative du directeur du centre et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN-ASH. Il est soumis à un strict devoir de réserve et de confidentialité.

Qualification requise

L'enseignant mis à la disposition du centre est titulaire du **CAPASH ou du CAPSAIS option F** ou du CAEI DI, HS, TCC. En l'absence de ces titres, il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles.

Modalités de candidature et de recrutement

Ce poste étant un « poste à profil », les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature, **au plus tard pour le vendredi 24 mars 2017 sous couvert de l'IEN de circonscription**. Une copie sera adressée au pôle 1^{er} degré à l'adresse suivante : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission composée de :

- l'inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des handicapés.
- un enseignant du Centre Pénitentiaire du Pontet
- le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- la directrice du centre éducatif fermé de Montfavet

La nomination est prononcée à titre provisoire la première année, l'enseignant restant titulaire du poste précédent qu'il peut réintégrer à l'issue de l'année. A l'issue de la première année, l'affectation en centre éducatif fermé peut être confirmée par l'inspecteur d'académie.

Pour obtenir des précisions sur le centre éducatif fermé de Montfavet, il est possible de contacter son directeur, Monsieur NASRI au 04.90.32.27.90.